

# COMMUNE DE MOYENNEVILLE

## Compte rendu de la séance du 16 janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance ordinaire, le mercredi 16 janvier 2019 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISOT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 10 janvier 2019.

Présents : Gérard PARAISOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Vincent DELECUSE, Laure DELIGNY, Claude EECKHOUT, Audrey DELMOTTE, Sylvie DUFOSSE, Vanessa FREROT, Véronique LEGUAY.

Représentés : Jean-Claude BARBIER, François HEDOUIN.

Absent : SUEUR Bruno.

Secrétaire de la séance : Audrey DELMOTTE.

### 1) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2018

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2018.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### 2) Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD ( DE201901)

Monsieur le Maire rappelle que la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 fixe un cadre à la collecte et au traitement des données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Il informe que le Conseil Municipal que le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 visant à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels en la matière, et qui accroît les droits des citoyens pour la maîtrise de leurs données, est applicable depuis le 25 mai 2018 à l'ensemble des pays européens.

La Communauté de Communes du Vimeu propose aux collectivités de son territoire la constitution d'un groupement de commandes avec les collectivités volontaires visant à procéder à un appel d'offre pour une prestation de service visant la mise en oeuvre du RGPD dans son intégralité. L'appel d'offre sera lancé pour une prestation d'une durée de 10 ans. La CCV présente une première estimation des coûts au travers de 3 propositions différentes : ABC - 420 € / an sans remise et 357 € / an avec remise ; ADICO - 800 € / an sans remise et 669 € / an avec remise ; KYOSS - 12.000 € / an pour l'ensemble des communes de la CCV.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il a reçu une proposition de Gilles DEVISSE, technicien informatique, spécialiste RGPD pour un tarif de prestation individuelle de 250 € / an ou un tarif mutualisé (au moins 12 communes) de 200 € / an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer au groupement de commandes proposé par la CCV pour une prestation de service visant la mise en conformité au RGPD.

### 3) Convention mutualisation "Gestion des nids de poule" ( DE201902)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la décision du Conseil Communautaire du 7 novembre 2018 proposant aux Communes membres de la CCV une convention de mutualisation d'un service "Entretien curatif de la voirie : traitement des nids de poule".

Cette convention de mutualisation précise :

- la fourniture de l'enrobé à froid reste à la charge de la C.C.V.,
- la mise à disposition est toujours conditionnée à la transmission du formulaire, les services communaux sont chargés du recensement et de l'application de l'enrobé dans les nids de poule identifiés,
- la C.C.V. procédera aux remboursements des heures passées sur présentation d'un état annuel visé et validé par la C.C.V.,
- le coût horaire est fixé à 25 €,
- la C.C.V. demeure responsable en cas de sinistre avec un tiers mais compte sur l'implication des communes pour gérer au mieux ces nids de poule et éliminer les risques d'accident.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ce service mutualisé,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation d'un service "Entretien curatif de la voirie : traitement des nids de poule" entre la Commune de MOYENNEVILLE et la Communauté de Communes du Vimeu.

### 4) Convention mutualisation "Fauchage des talus" DE201908

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la décision du Conseil Communautaire du 7 novembre 2018 proposant aux Communes membres de la CCV une convention de mutualisation d'un service "Fauchages des talus".

Cette convention de mutualisation précise :

- les services communaux sont chargés de ce fauchage avec le matériel de la commune,
- la C.C.V. procédera aux remboursements des heures passées sur présentation d'un état annuel visé et validé par la C.C.V.,
- le coût horaire est fixé à 25 €,
- le montant annuel est plafonné selon le nombre d'heures transmis par la commune à raison de deux passages par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ce service mutualisé,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation d'un service "Fauchage des talus" entre la Commune de MOYENNEVILLE et la Communauté de Communes du Vimeu.

### 5) Avenant au contrat de location du logement de la Poste ( DE201903)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance de l'état des charges établi pour l'année 2018 pour un montant de 372,18 € concernant le logement sis 16 La Place à MOYENNEVILLE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de porter à la somme de 31,00 € par mois, à titre de provision, une avance sur charges en même temps que le loyer et ce à compter du 1er janvier 2019.

### 6) Demande de stage au secrétariat de Mairie - obligation de gratification

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Melle Audrey LEMAIRE souhaite effectuer un stage dans le cadre de sa formation de Licence Professionnelle Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales. La durée de ce stage est fixée à 4 mois du 4 mars au 21 juin 2019 à raison de 7 heures / semaine, soit le mercredi.

L'accueil de Melle LEMAIRE entraîne l'obligation de la gratifier. Le montant de la gratification est fixée à 3,75 € net par heure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'accueillir Melle LEMAIRE et de lui verser la gratification correspondante.

#### 7) Travaux rue de Gamaches

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le détail estimatif des travaux rue de Gamaches. Ce projet se compose en 4 postes :

- travaux hydrauliques de canalisation : canaliser les eaux de pluie à l'endroit de la chute, réaliser 13 puits d'infiltration - montant estimatif : 127.820,00 € HT

- travaux hydrauliques bassin de rétention : création d'un bassin de rétention avec servitude de passage des canalisations - montant estimatif : 13.200,00 € HT

- travaux de voirie : trottoirs, accès aux parcelles en enrobés, réfection de chaussée, réalisation d'un élément de réduction de vitesse - montant estimatif : 93.225,00 € HT

- travaux de bordurage - montant estimatif : 23.144,00 € HT

Les aides susceptibles de nous être octroyées sont :

#### Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 DE201905

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet suivant : Mise en place de canalisations et collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales rue de Gamaches

pour un montant de travaux estimé à 127.820,00 € HT, soit 153.384,00 € TTC

correspondant au devis présenté par le Cabinet LATITUDES à ABBEVILLE (Somme).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet qui lui est présenté,

- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R.,

- arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR - 20 % sur un plafond de 127.820,00 € HT : 25.564,00 €

Aide de l'Agence de l'Eau 25.564,00 €

Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) : 102.256,00 €

Emprunt 100.000,00 €

Fonds propres 2.256,00 €

#### Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 DE201906

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet suivant : Création d'un bassin de rétention rue de Gamaches

pour un montant de travaux estimé à 13.200,00 € HT, soit 15 840,00 € TTC

correspondant au devis présenté par le Cabinet LATITUDES à ABBEVILLE (Somme).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet qui lui est présenté,

- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R.,

- arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR - 20 % sur un plafond de 13.200,00 € HT : 2.640,00 €

Aide de l'Agence de l'Eau 2.640,00 €

Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) : 1 0.560,00 €

Fonds propres 10.560,00 €

Demande d'aide auprès de Agence de l'Eau Artois Picardie DE201909

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les projets suivants :

Mise en place de canalisations et collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales rue de Gamaches  
pour un montant de travaux estimé à 127.820,00 € HT, soit 153.384,00 € TTC  
correspondant au devis présenté par le Cabinet LATITUDES à ABBEVILLE  
(Somme)

Création d'un bassin de rétention rue de Gamaches  
pour un montant de travaux estimé à 13.200,00 € HT, soit 15 840,00 € TTC  
correspondant au devis présenté par le Cabinet LATITUDES à ABBEVILLE  
(Somme)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les projets qui lui sont présentés,
- sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- arrête le plan de financement suivant :

Aide de l'Agence de l'Eau	28.204,00 €
Subvention Etat DETR - 20 % sur un plafond de 141.020,00 € HT :	28.204,00 €
Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) :	112.816,00 €
Emprunt	100.000,00 €
Fonds propres	12.816,00 €

Demande de subvention au titre des amendes de police pour le poste travaux de voirie : 30 %

Fonds de concours de la CCV pour le poste travaux de bordurage : 50 %

8) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 ( DE201904)

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet suivant : la mise en accessibilité PMR de l'accès de la classe maternelle pour un montant de travaux estimé à 10.893,90 € HT, soit 13.072,68 € TT correspondant au devis présenté par EURL LEGAY - Maçonnerie à OISEMONT (Somme).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR - 30 % sur un plafond de 10.893,90 € HT :	3.268,17 €
Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) :	9.804,51 €
Fonds propres	9.804,51 €

9) Préparation du Budget Primitif 2019 - programmation des réunions de commissions

Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2019, Monsieur le Maire demande aux responsables des commissions de programmer des réunions suivant les différents projets.

Commission "Bâtiments" : immeuble de Bouillancourt

Commission "Bâtiments religieux" : travaux de maçonnerie à l'Eglise de Bouillancourt

Commission "Ressources humaines"

Commission "Voirie" : rue de Gamaches

#### 10) Questions diverses

Monsieur le Maire précise que suite à la réunion du 28/11/2018, il a envoyé un mail au Président de la CCV le 04/12/2018 précisant que le Conseil Municipal demandait une nouvelle étude de la Commission pour un reste à charge nul pour les communes concernant les ALSH. N'ayant pas de réponse, un courrier lui a été adressé le 15 janvier dernier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de Monsieur le Préfet l'arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales de la Commune de MOYENNEVILLE.

Sont désignés :

Conseillers Municipaux	Titulaire	Mme Laure DELIGNY
	Suppléant	M. Claude EECKHOUT
Délégués de l'Administration	Titulaire	Mme Carole LEMATTRE
	Suppléant	M. Patrick SENE
Délégués du TGI	Titulaire	M. Christophe FREVILLE
	Suppléant	M. Philippe SALLE

Monsieur le Maire précise que la Commission de Sécurité passera le 1er février prochain pour les locaux Mairie/Ecole.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu l'arrêté autorisant à mettre en oeuvre le système de vidéoprotection au sein de la Commune de MOYENNEVILLE.

Monsieur le Maire précise que 11 familles sont arrivées en 2018 à MOYENNEVILLE.

Monsieur le Maire rappelle que le repas du CCAS aura lieu le 2 février prochain.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en Mairie des habitants de Bouillancourt qui ont subi des désagréments, à savoir une chevrette qui a été tuée par balle le 5 janvier dernier.

Monsieur le Maire précise que des travaux de voirie ont été proposés à la CCV concernant la rue du Journal et la rue des Charrons.

Madame DELMOTTE questionne concernant le calendrier Ad'Ap.

Madame DELIGNY demande s'il y a possibilité d'entreposer les châlets du Marché de Noël au bâtiment communal.

Monsieur CARPENTIER propose d'électrifier la cloche de l'Eglise de MOYENNEVILLE, celle-ci étant usée. Un devis va être demandé.

Monsieur EECKHOUT signale une bosse au macadam devant La Poste.

Monsieur DELECUSE questionne sur la mise en place d'un cahier de doléances.

Cela n'a pas été mis en place à la Mairie de MOYENNEVILLE.

Monsieur DELECUSE soumet de mettre en place une signalisation rue de Béhen à Bienfay concernant la vitesse.

Monsieur ROGER rend compte de la visite à la salle de Bouillancourt. Des devis sont demandés pour l'accessibilité de la salle, pour l'étanchéité de la toiture et des chéneaux et pour l'ouverture salle/logement.

Séance levée à 21 heures 40